

Le RUSÉ

« Les Français, je les trouve patients. » La phrase est d'Eddy Mitchell interviewé par Laurent Delahousse lors du journal télévisé de dimanche soir. Et comme il a raison le grand Eddy. Nous aussi on les trouve rudement patients les Français. A moins que ça ne soit pire. De la résignation. C'est ça, les Français sont résignés. On leur dit qu'ils vont devoir travailler jusqu'à 67 ans, ils se disent que « de toute façon, on n'a pas le choix ». On leur dit qu'ils vont devoir se serrer la ceinture encore un peu plus et payer plus d'impôts, ils rechignent mais s'inclinent. Qu'ils vont devoir faire une croix sur une hypothétique augmentation de salaire, ils y consentent bon gré mal gré, après tout l'effort doit être national. Bref, ils baissent la tête et font le dos rond en se disant que cette satanée crise, on va bien finir par en voir le bout. Ils oublient juste les 590 milliards d'avoirs français qui se dorment la pilule dans les paradis fiscaux. Ailleurs, on n'a pas toujours la même patience. En Espagne et au Portugal ça fait bien longtemps que la population est descendue dans les rues pour exprimer son ras-le-bol face aux augmentations diverses et variées. En Grèce, même chose, ils sont des milliers à avoir manifesté contre le énième plan de rigueur puis contre la fermeture à la hussarde, de la télévision publique. Au Brésil, c'est l'augmentation de 6 centimes du ticket de métro qui a mis le feu aux poudres. Et en France ? Pas de révolte à l'annonce que le SMIC ne sera pas augmenté au 1^{er} juillet, que les pensions de nos retraités vont être revues à la baisse... Parce qu'il faut bien faire des économies et que de toute façon, prendre l'argent là où il est, c'est-à-dire aux riches, ce n'est pas plus le truc des socialistes que de la droite. Pour l'heure l'annonce d'une nouvelle réforme des retraites, forcément défavorable aux salariés, n'a pas fait bouger grand monde. Il paraît que des mouvements sociaux sont attendus à la rentrée. Il paraît...

Calaire Chimie : un outil à préserver

C'est avec quelques jours de retard que s'est tenue, la semaine dernière au Conseil Régional Nord-Pas de Calais, la seconde réunion de travail sur l'avenir de Calaire Chimie. Chacun avait hâte, particulièrement les salariés, de connaître la position de l'Etat français quant aux accusations de « dols » formulées par le groupe Allemand ICIG contre le groupe Tessanderlo dont l'Etat français est indirectement actionnaire à hauteur de 25%.

C'est Denis Robin, préfet du Pas-de-Calais qui exprimera la vision de l'Etat. L'Etat qui s'associe aux interrogations, et affirme que si tromperie il y a eu : l'Etat aura également été trompé. L'Etat qui ne sera intervenu dans ce dossier (dixit son représentant) que pour vérifier que la vente avait du sens d'un point de vue industriel pour le vendeur, et que l'acheteur présentait bien toutes les garanties pour offrir un avenir au site. L'Etat qui prend acte que ICIG conteste les conditions de la vente et se déclare prêt à s'en remettre à une commission arbitrale. Si l'instance décidait que la vente n'était pas conforme, alors le groupe Tessanderlo devrait assumer. Si l'instance confirmait la vente, alors le groupe ICIG devrait assumer ses responsabilités.

Denis Robin devait poursuivre en affirmant que puisqu'à plusieurs reprises le groupe allemand avait indiqué qu'il n'était pas intéressé par la

poursuite de l'activité, la meilleure solution serait (dans ces conditions) de trouver un repreneur pour le site, et que pour ce faire, il serait nécessaire de garantir la continuité de l'activité. Personne ne comprendrait en effet, qu'ICIG demande à une instance arbitrale de s'exprimer sur la validité de la vente, demande un dédommagement, mais n'attende pas la décision de l'instance pour mettre un terme à l'activité de l'entreprise.

Une demande forte, et qui a le mérite de replacer chacun devant ses responsabilités. Les mandataires firent alors un tour d'horizon de la situation, annonçant de nouvelles commandes, la mise en place de l'affacturage (les banques avancent l'argent des commandes et se font rembourser par les clients, en prenant une commission au passage). Ils rappelèrent que l'adversaire le plus retors était sans conteste le temps.

Le porte-parole du Groupe ICIG prit alors la parole pour annoncer que la requête en recours pour vente « dolosive » était bien déposée auprès de l'instance compétente, et insista sur la difficulté du groupe à pouvoir réinjecter des fonds.

Une remarque qui permit à Jacky Hénin d'intervenir. Le député Européen affirma prendre avec intérêt la position de l'Etat et demanda au préfet qu'en toutes circonstances la position d'actionnaire de l'Etat serve à préserver les intérêts des salariés. Puis il rappela les propos tenu par les différents représentants du groupe ICIG et

notamment monsieur Courtau qui avaient déclaré lors de la première table ronde que s'il était nécessaire de trouver des fonds pour maintenir l'activité quelques mois supplémentaires, le groupe agirait en ce sens. Une demande d'explications fut alors formulée. La réponse, un refus de participation, entraîna une interruption de séance.

A la reprise des débats, l'ensemble des élus et l'Etat signalèrent qu'une telle attitude était inacceptable.

Le préfet du Pas-de-Calais déclara : « si l'expression de la tromperie mérite intérêt, tout le monde aurait le sentiment d'être doublement trompé si l'actionnaire ne faisait pas tout ce qui est en son pouvoir pour que l'entreprise puisse survivre ».

L'ensemble des élus insistèrent sur les coûts pour le groupe ICIG d'un conflit majeur, un groupe qui serait tenu d'assumer si nécessaire jusqu'à la dépollution totale du site. A la demande de Jacky Hénin, le maire de Calais s'engagea à un soutien financier pour les actions juridiques à entreprendre, ce à quoi la région apporta également son accord.

A ce jour, neuf repreneurs se sont fait connaître, l'entreprise fonctionne et devrait honorer les commandes qui lui ont été passées.

Les salariés et leurs représentants, construisent leurs réflexions sur le devenir de leur entreprise : une unité de production.

On y pense

Conseil municipal

On vous rappelle que le prochain conseil municipal, a lieu ce mercredi 26 juin à 18 h 30 à l'hôtel de ville de Calais. Comme il s'agit du dernier conseil avant des vacances bien méritées, on vous engage à venir assister aux débats.

Conseil Portuaire

Il se déroulera ce jeudi 27 juin 2013 à la chambre de commerce boulevard des alliés. On en reparlera.

Le dessin

Chaque semaine notre dessinateur Babouse, revient sur l'actualité à sa manière...



On le note

Attention, Exceptionnellement l'Atelier sera fermé les vendredis 28 juin et 5 juillet.

Mais vous pouvez d'ores et déjà noter que le samedi 13 juillet, l'Atelier organise une soirée Karaoke avec petite restauration possible sur place... Alors on en parle autour de soi et surtout on appelle pour réserver sa place : 03 21 36 39 79

Les auxiliaires de vie ont reçu leur lettre de licenciement

Lors de l'inauguration de la Majest'in, Natacha Bouchart s'était engagée auprès de la délégation du syndicat SUD (voir numéro précédent) à rencontrer personnellement, dans la semaine, les salariées auxiliaires de vies en CDD qui ne devaient pas être renouvelées au CCAS. Or, non seulement aucune d'entre elles n'a eu de nouvelle de la mairesse, mais pire, trois jours plus tard, elles recevaient un recommandé leur conseillant d'aller chercher du travail ailleurs : «... *votre contrat arrive à échéance et j'ai le regret de vous informer qu'il ne sera pas renouvelé. Je vous encourage dès à présent à commencer vos recherches d'emploi...* ».

On peut comprendre le désarroi des personnes qui ont reçu cette lettre. La plupart d'entre elles cumulaient les contrats depuis plusieurs années et donnaient entière satisfaction. Dans un contexte économique local dévasté, la situation de ces auxiliaires risque d'être dramatique. De même, pour les bénéficiaires de l'aide à domicile le coup va être rude, des personnes fragiles qui vont voir leurs habitudes chamboulées.

Une organisation mise à mal

Le service public de l'aide à domicile à Calais est en danger puisque du fait des erreurs de gestion de l'ancien directeur du CCAS, aujourd'hui l'offre de service est diminuée, les nouvelles demandes sont refusées (invitées à aller dans le privé, moyennant un surcoût bien entendu). Autre problème, le remplacement des auxiliaires titulaires pour les congés d'été risque d'être compliqué. Un comble, il serait



envisagé de proposer des contrats saisonniers de deux mois aux salariées fraîchement remerciées.

Remplacées par des emplois d'avenir

Pour pallier le non renouvellement des CDD, le CCAS compte employer des « emplois d'avenir ». Ce dispositif est prévu pour les jeunes peu qualifiés et vise à leur fournir une première expérience professionnelle. Or, le CCAS aura probablement des difficultés pour recruter suffisamment de jeunes dans ce domaine, car un diplôme spécifique est obligatoire et l'emploi peu attractif pour les jeunes filles. De plus, on peut s'interroger sur une éventuelle dérive. En effet en ayant recours abusivement à ce genre de contrat, ne dénature-t-on pas le principe même du dispositif ? Une réponse devra sans doute être apportée par les services de l'Etat sur le sujet.

Poil à gratter

Chapitre 4 B

Les salariés sont laissés dans l'ignorance la plus complète et s'inquiète de leur devenir, d'autant que la maison mère n'approvisionne plus convenablement les surfaces de vente. On voudrait faire croire que le magasin n'a aucun avenir que l'on ne s'y prendrait pas autrement. Une situation qui amène les salariés à vouloir demander des comptes au groupe Chapitre par l'intermédiaire d'un avocat. Par ailleurs, on entend en coulisses parler d'une éventuelle reprise ?

A suivre

Commission Européenne

Suite aux déclarations de la Commission européenne sur les tarifs trop élevés qu'Eurotunnel proposerait à la Deutschbahn, Jacky Hénin s'est permis d'envoyer un courrier au Commissaire au transport. En voici un résumé.

« Si la Commission s'intéresse à la concurrence dans le transport, elle pourrait commencer par s'intéresser à la concurrence dans le domaine du transmanche. En effet, il apparaît incongru de défendre les intérêts d'une grosse entreprise allemande qui trouve qu'utiliser des infrastructures fiables c'est cher, et de ne pas défendre une coopérative mise en difficulté par les Anglais. La Commission pourrait commencer par défendre la liberté d'entreprendre de la coopérative ouvrière française MyFerryLink injustement interdite d'amarrer à Douvres par l'autorité de concurren-

rence anglaise, en contradiction avec la liberté de circuler inscrite dans tous les textes européens. »

Absences remarquées

L'initiative du syndicat Sud Solidaire, était louable : organiser un rassemblement contre le fascisme et en mémoire de Clément Méric, battu à mort par des militants d'extrême-droite. C'était mercredi dernier et seules une quarantaine de personnes ont répondu à l'appel. Trop peu. Hormis le syndicat organisateur, il n'y a guère que le NPA et le PCF qui étaient représentés. Et seuls deux élus étaient venus partager leur indignation : Jacky Hénin, député au Parlement européen et Eric Schollaert, maire de Bouquehault. Les autres syndicats ont brillé par leur absence, et on ne parle même pas des autres partis politiques de gauche et même de droite. Après tout, la lutte contre le fascisme n'est pas l'apanage de la gauche. Quoique...



Alcatel : la cession plus à l'ordre du jour ?

Nous l'indiquions dans le précédent numéro, une réunion concernant la stratégie pour les trois ans à venir du groupe Alcatel-Lucent vient de se dérouler à Paris. La direction entend réaliser un milliard d'euros d'économie sur les coûts fixes. Sur la base d'un plan qui serait autofinancé par la vente d'actifs (des cessions seraient réalisées sur la période 2013-2015), Alcatel entend revenir à une situation financière saine et pérenne à l'horizon 2015.

Dans ce plan, Calais est directement concernée puisque depuis novembre, le groupe envisageait la revente de l'usine Alcatel Submarine Networks (ASN). Rappelons qu'ASN maîtrise la fabrication de câbles sous-marins. D'ailleurs, grâce au savoir-faire des équipes calaisiennes, depuis quelques semaines, quelque part en Asie, au milieu de l'océan, onze plates-formes pétrolières communiquent grâce à de la fibre optique sous-marine made in Calais.

Or, point intéressant, la présence de l'activité systèmes sous-marins dans le plan, laisse à penser que la cession de cette activité ne serait plus forcément à l'ordre du jour même s'il est indiqué que tous les segments (les 3 principales activités d'Alcatel) sont potentiellement concernés par le tri de portefeuille.

Les salariés de l'usine Alcatel-Lucent toujours en conflit avec leur direction à Calais pour des revalorisations salariales

Nous le rapportions la semaine dernière, les négociations salariales annuelles étant dans l'impasse, les salariés d'ASN continuent de débrayer quelques heures chaque jour pour contraindre leur direction à les écouter. 70% des salariés suivent le mouvement initié l'intersyndicale CGT-CFDT-FO-CGC qui réclame 40 euros sur le salaire brut moyen, ce qui représente peu de chose au regard des bénéfices réalisés par ASN. En effet, l'usine de Calais est l'une des plus rentables et par ailleurs, un gros marché de détecteur pétrolier est en cours de finalisation.



Stationnement : la belle arnaque

Natacha Bouchart se targue d'avoir remis le stationnement gratuit en ville « dans une optique de redynamisation du commerce en centre-ville » (si, si, elle l'a vraiment dit). Le Point a d'ailleurs salué dernièrement cette mesure citant Calais en exemple. Les journalistes du Point ne se sont manifestement pas déplacés jusque Calais. Ils auraient pu constater que la mesure électorale mise en place par Natacha Bouchart dès le lendemain de son élection avait surtout eu comme conséquence... la désertification du centre-ville. Difficile de se garer à cause des voitures ventouses (le seul parking où l'on se gare facilement est... celui des 4B... et il est payant), fuite des clients vers l'extérieur, fermeture des magasins en cascade (on vous rappelle juste comme ça en passant que tout était de la faute de Jacky Hénin mais que le centre-ville ne s'est jamais aussi mal porté que depuis que Bouchart and co sont aux affaires). Sans parler des pertes de recettes (500 000 € par an) supportées par les Calaisiens. Alors que partout ailleurs ce sont les gens/touristes qui viennent se garer qui paient le parking, à Calais c'est la population dans son ensemble, y compris ceux qui ne possèdent pas de voiture qui s'y collent. Et que dire de la grogne des riverains qui, du temps de l'ancienne municipalité, bénéficiaient d'un système d'abonnements aujourd'hui disparu... Non y a pas à dire cette mesure était vraiment une super idée.